

t.311 Haiti - SCL

Berne, le 30 juin 1986

QUELQUES ELEMENTS SUR L'AIDE SUISSE EN HAITI

Jusqu'en 1979, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse en faveur de Haiti se limitait à une aide multilatérale modeste à travers la FAO ainsi qu'à l'appui à une série d'organisations privées suisses pour l'affectation de volontaires et à la subvention d'oeuvres d'entraide des églises suisses (EPER, missionnaires laïques, Caritas, Frères sans frontières, etc.). Comme conséquence d'une première mission d'évaluation et de prospection en 1979, puis une autre au début de 1983, notre programme de coopération a vu une expansion graduelle, pour atteindre un niveau moyen de versements d'environ Frs. 3 millions par an.

Haiti est de loin le pays le plus pauvre de toute l'hémisphère occidental; comme tel il éprouve des problèmes immenses en matière de développement économique et social. Parmi les multiples besoins urgents qui en découlent, la Suisse a choisi comme prioritaires pour l'allocation de ses ressources financières limitées le secteur de l'Education (notamment primaire) et la sauvegarde de l'équilibre écologique, cette dernière par le biais des oeuvres antiérosifs complémentées d'actions concrètes visant à promouvoir les cultures vivrières d'autoconsommation.

Du point de vue institutionnel, il est important de noter que - pour des raisons politiques (sous le régime Duvalier), d'efficacité, de synergie et de l'économie de travail - aucune des actions soutenues par la Direction de la coopération au développement et l'aide humanitaire (DDA) est exécutée directement par celle-ci: deux projets sont confiés en aide associée à la FAO, un autre est exécuté sous la responsabilité de l'EPER, et pour le reste nous cofinançons à deux tiers l'ensemble du programme de coopération qu'entretient HELVETAS en Haiti.

Un dernier pas substantiel dans l'expansion récente de notre coopération en Haiti a constitué l'approbation, en printemps 1985, d'un crédit non remboursable de Frs. 15 millions pour cofinancer le 4^e projet d'éducation de la Banque mondiale /IDA en Haiti (voir résumé en annexe). Ainsi, en 1985, le volume total de nos versements en faveur de Haiti a atteint la somme de Frs. 6,3 millions. A cela s'ajoutait une aide humanitaire pour un montant de Frs. 633'000. Il est probable que ce volume augmentera encore légèrement pendant l'année en cours, à mesure que le projet de la Banque mondiale/IDA arrivera à sa "vitesse de croisière" normale, au rythme du processus de consolidation du nouveau régime.

Rappelons enfin l'adhésion de Haiti, en printemps 1986, comme membre du Programme régional de la pomme de terre "PRECODEPA", auquel participent les pays de l'Amérique centrale, la République dominicaine et Cuba, et qui est financé en grande partie par une contribution de la Suisse. Finalement, Haiti a aussi bénéficié du "Fonds suisse pour petits projets" de la Banque interaméricaine du développement (BID), qui a permis l'exécution d'un petit projet de développement rural du sud du pays.



- 2 -

Nos intentions à moyen terme:

- Pas d'expansion quantitative, vu le volume relativement important déjà atteint
- Exécution de nouveaux projets (p.ex. pomme de terre) uniquement dans la mesure où d'anciens arrivent à terme
- Maintien de la concentration sectorielle choisie (éducation, écologie/agriculture)
- Maintien des partenaires et voies institutionnelles choisies (pour l'aide bilatérale: HELVETAS, EPER; pour l'aide multilatérale: BIRD/IDA, FAO, év. BID; financement de volontaires par l'intermédiaire des organisations spécialisées suisses)
- Accent particulier sur les effets de synergie et le "policy dialogue" avec nos partenaires haïtiens (p.ex. en ce qui concerne la réforme de l'éducation primaire: projet BIRD/IDA et projet de l'église méthodiste haïtienne); suivi de ces aspects-là en particulier par des missions périodiques des chargés de programme de la DDA (prochaine mission: début septembre 1986)

Annexes

- Tableau "Aide publique au développement (APD) de la Suisse en faveur de Haïti, 1984-1985
- Description du 4^e projet d'éducation de la Banque mondiale/IDA en Haïti (extrait de la proposition au Conseil Fédéral du 10.6.85)

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) DE LA SUISSE EN HAITI
1984 - 1985 (versements en milliers de francs suisses)

	1984	1985
COOPERATION TECHNIQUE + AIDE FINANCIERE	<u>2114</u>	<u>6280</u>
FAO Aménagement bassins versants	563	461
FAO Pertes après récoltes	238	340
ASAH/EPER Assistance pédagogique	- *	700
HELVETAS Jean Rabel eau	- *	200
HELVETAS Crédit de programme **	555	808
Petites actions	-	46
BIRD/IDA Education (aide financière)	-	3000
Evaluation	72	-
Volontaires	219	284
Experts associés	426	358
Bourses universitaires	41	61
Bourses de stage	-	22
AIDE HUMANITAIRE	94	633
T O T A L APD	2208	6913

* Il s'agit de projets en exécution qui pour de raisons comptables n'ont pas donné lieu à de versements de la DDA en 1984

** Contribution de la DDA au programme de HELVETAS (66% du coût total)

HAÏTI: 4e projet d'éducation BIRD/IDA

Le projet (1985-1988)

Il s'agit du 4e projet d'éducation de l'IDA en Haïti. Il constitue la suite logique et l'élargissement des trois projets précédents qui ont porté notamment sur la construction d'écoles primaires et d'écoles normales mais qui ont également visé l'amélioration des programmes d'enseignement. Les trois premiers projets de l'IDA 1/ (1976-1985) ont permis, en fait, de jeter les bases de la réforme de l'éducation et de l'introduire dans les premières années d'enseignement primaire. Des études ont également été menées en vue de définir une conception de la formation professionnelle mieux adaptée au contexte haïtien.

Les objectifs du 4e projet concernent aussi bien l'éducation de base (10 ans d'enseignement, répartis sur 3 cycles) que la formation professionnelle.

Pour l'éducation de base, le 4e projet vise l'introduction progressive de la réforme dans l'enseignement primaire.

La réforme porte notamment sur les questions suivantes :

- enseignement en créole dans le premier cycle primaire, le français prenant progressivement le relais au fur et à mesure que l'élève sait lire et écrire;
- nouveaux programmes d'enseignement basés sur l'environnement haïtien; production et distribution de manuels et de matériel scolaires;
- introduction de la charte de l'enseignant, conférant à ce dernier un statut et une échelle de salaire améliorés;
- amélioration de la supervision et de l'inspection scolaires.

L'Institut Pédagogique National (IPN), créé en 1980, joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de la réforme (production de manuels scolaires en créole et en français, recyclage des enseignants, formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques). Il est prévu de le renforcer.

Pour la formation professionnelle, les objectifs du 4e projet sont d'expérimenter de nouveaux programmes de formation dans 3, puis 5 centres existants, de faire aboutir la mise au point et la promulgation d'une loi sur la formation professionnelle et de renforcer l'INFP.

Les orientations de base de la réforme en matière de formation professionnelle sont les suivantes :

- formation alliant pratique et théorie dans des cours modulaires débouchant sur la maîtrise des divers métiers;
- mise en place de centres polyvalents offrant la possibilité de se former pour différents métiers et dispensant également une formation à la gestion de petites entreprises;
- utilisation de ces centres en double vacation pour la formation des artisans du secteur informel.

Enfin, le 4e projet apportera divers appuis à l'Institut Supérieur de Gestion Administrative pour le perfectionnement des cadres moyens et supérieurs de l'administration.

Le coût total du projet (1985-88) est estimé à US\$ 20,87 millions, dont 24 % serait pris en charge par le Gouvernement de Haïti, 48 % par l'IDA (\$ 10 millions) et 28 % par la Suisse (Fr. 15 millions). L'aide suisse serait accordée sous forme de contribution non-remboursable, compte tenu de la situation financière précaire du pays, de la nature du projet et du niveau économique des bénéficiaires. La contribution suisse est essentiellement destinée au financement des manuels scolaires, de l'assistance technique et des bourses.

La responsabilité de l'exécution du projet incombe au Ministère de l'Education Nationale, en étroite collaboration avec l'IPN, l'INFP et la "Project Implementation Unit" de l'IDA, à Port au Prince. Au sein du projet, un service de contrôle financier ainsi qu'une unité d'évaluation permanente seront mis en place.